

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le deux décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARIN, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Lionel ROUSSET ; Corine BRINDEL (arrivée à 19h13), Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Procurations : Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, David DUMAS à Catherine NIRELLI,

Date de la convocation : 26 novembre 2024

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H00

**DELIBERATION N° 2024-06- 12 D : DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT  
CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A DES BESOINS  
LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

En application de l'Article L.332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique, vu notamment son article L.332-23-1°, et considérant qu'il est nécessaire de recruter plusieurs agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité à savoir :

Sur proposition de M le Maire, **A L'UNANIMITE**, le Conseil municipal,

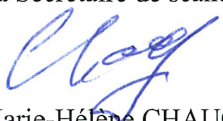
**DECIDE** le recrutement spécifique à temps partiel avec un minimum de 20 heures mensuelles pour le service entretien bâtiments et espaces publics :

- Du fait de congés et / ou de Formations, il y a nécessité de recruter un agent à temps non complet sur la période du 07/01 au 31/03/2025

**PRECISE** que la rémunération est fixée par référence à l'indice brut 382 indice majoré 352, à laquelle s'ajoute les suppléments et indemnités en vigueur.

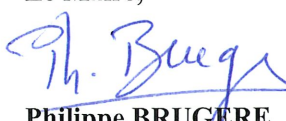
**INDIQUE** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2025.

La Secrétaire de séance,

  
Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait certifié conforme  
Meymac, Le 02 DECEMBRE 2024

Le Maire,

  
Philippe BRUGÈRE

